



BUREAU DU DIRECTEUR PARLEMENTAIRE DU BUDGET
OFFICE OF THE PARLIAMENTARY BUDGET OFFICER

Estimation du coût d'une promesse électorale

Date de publication : Septembre 2021

Titre abrégé : Augmentation à 18 % du taux d'imposition du revenu des sociétés

Description : Faire passer le taux général d'imposition du revenu des sociétés de 15 à 18 % à compter du 1^{er} octobre 2021.

Coût de la mesure proposée :	Millions de \$	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	Total
Coût total		-2 691	-5 458	-5 693	-5 934	-6 133	-25 910

Remarques :

- Les estimations sont présentées selon la méthode de la comptabilité d'exercice comme cela apparaît dans le budget et les comptes publics.
- Un nombre positif indique une diminution du solde budgétaire (en raison d'une baisse des revenus ou d'une hausse des dépenses). Un nombre négatif indique une augmentation du solde budgétaire (en raison d'une hausse des revenus ou d'une baisse des dépenses).

« - » = Le DPB ne prévoit pas de coût financier.

Estimation et méthode de projection : Le DPB a utilisé son modèle de microsimulation des déclarations T2 pour évaluer l'effet statique de l'augmentation du taux général d'imposition du revenu des sociétés, de 15 à 18 %. Le modèle utilise des données administratives que Statistique Canada a obtenues de l'Agence du revenu du Canada (ARC).

Les simulations ont été faites avec les données fiscales de 2017. Pour tenir compte de l'élargissement de l'assiette fiscale depuis 2017, nous avons pondéré l'estimation des coûts en fonction des recettes de l'impôt sur le revenu des sociétés établies dans la prévision de référence du coût des mesures proposées pendant la campagne électorale. Les taux du crédit d'impôt pour dividendes et de majoration des dividendes ont été rajustés pour chacune des années afin de maintenir l'intégration entre l'impôt sur le revenu des particuliers et l'impôt sur le revenu des sociétés. Cette opération a été effectuée à l'aide de la BD/MSPS v28.1¹. La compensation fiscale pour l'impôt des particuliers a été pondérée en fonction de la prévision de croissance du PIB nominal du DPB.

Source de l'incertitude : L'évaluation est fondée sur les données fiscales de 2017, qui peuvent ne pas être représentatives des années de simulation. Aucun effet comportemental n'a été pris en compte.

Sources des données : Variable Recettes de l'impôt sur le revenu des sociétés Source T2-PALE, Statistique Canada, ARC

¹ L'analyse se fonde sur la Base de données et modèle de simulation de politiques sociales (BD/MSPS) de Statistique Canada. Les hypothèses et les calculs sur lesquels reposent les résultats de la simulation faite avec la BD/MSPS ont été produits par le Bureau du directeur parlementaire du budget (DPB), lequel assume l'entière responsabilité de l'utilisation et de l'interprétation de ces données.

Recettes de l'impôt sur le revenu des
particuliers
PIB nominal

BD/MSPS v28.1

[Prévision de référence du CPE du DPB](#)

© Bureau du directeur parlementaire du budget, Ottawa, Canada, 2021